

**DREAL PICARDIE**  
**Service Gestion de la connaissance et**  
**garant environnemental**  
56 rue Jules Barni  
80040 AMIENS cedex 1

Beauvais, le **23 MAI 2014**

XH/BL/LL 2014-05-405

☎ 03.44.06.27.22

☎ 03.44.06.27.20

**Objet :** Réalisation d'une voie douce sur les communes  
de Rainvillers et Saint Léger en Bray  
Compléments au formulaire de demande de cas par cas

Madame,

Suite à votre demande de complément du 7 mai 2014, vous nous avez demandé de compléter notre demande par la transmission de 2 photographies. A cet effet, vous trouverez ci-joint un reportage photographique réalisé vendredi 16 mai 2014 illustrant l'ancienne voie ferrée au niveau de la commune de Rainvillers.

De plus, vous nous avez demandé de confirmer que le projet est situé sous les seuils de la nomenclature de l'article R214-1 du Code de l'environnement relatif à la police de l'eau :

- nous pouvons vous indiquer que le projet est sous les seuils de la rubrique n°2.1.5.0, relative « aux rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin versant naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet »
  - en effet, le projet représente 2.8 km de long, il emprunte le tracé de l'ancienne voie ferrée. Il est considéré que la voie verte n'intercepte que sa propre surface dans la mesure où elle ne sera pas un obstacle à l'écoulement naturel des eaux de ruissellement. La surface totale du projet est donc de 8.400 m<sup>2</sup> (2.8 km sur 3 mètres de large), soit 0.84 ha. Le projet est bien sous le seuil déclaratif de 1 hectare
- Le projet ne sera pas concerné par la rubrique 3.3.1.0, relative « à l'assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais » dont le seuil déclaratif est de 0.1 ha
  - en effet, le projet emprunte le tracé de l'ancienne voie ferrée qui est en remblai par rapport aux fossés existants. La voie douce sera réalisée au niveau du ballast existant qui est encore présent sur l'ensemble du linéaire, le projet ne modifiera donc pas l'état actuel de la zone

.../...

En espérant avoir répondu à votre demande,

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame la responsable du service, l'expression de nos sentiments distingués.

X. HUET



Directeur Général